

Conditions générales

Version : 01.2021

- Sont autorisés à participer les enfants et les jeunes dont l'un des parents est de nationalité suisse. Le participant doit résider à l'étranger.
 - Conditions préalables à la participation : motivation à prendre part au programme, autonomie, tolérance, capacité à intégrer un groupe.
 - Les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée. L'inscription n'est confirmée définitivement qu'après réception du paiement du séjour du participant.
 - Le paiement du séjour du participant doit être effectué au plus tard 30 jours après réception de la confirmation d'inscription. Sans cela, la place du participant sera à nouveau mise à disposition.
 - Une confirmation provisoire est envoyée après réception de l'inscription pour permettre l'organisation du voyage en Suisse. Le voyage en Suisse est à la charge du participant. Les jeunes voyagent le plus souvent individuellement jusqu'à la gare centrale de Zurich ou jusqu'au lieu où se déroule le programme choisi.
 - Pour des raisons justifiées, l'organisation se réserve le droit d'annuler les activités jusqu'à six semaines avant la date prévue. L'annulation du camp par l'Organisation des Suissees de l'étranger, SwissCommunity, n'entraîne aucun frais d'annulation.
 - Frais d'annulation : en cas d'annulation par le participant :
 - Depuis l'inscription jusqu'à la clôture des inscriptions = 50% du prix total.
 - À partir de la clôture des inscriptions jusqu'à 15 jours avant le début du camp = 75% du prix total.
 - 14 à 0 jour(s) avant le début du camp = 100% du prix total.
- Il n'y a pas de remboursement possible si le participant quitte le programme avant la fin. En cas d'empêchement de participation à la dernière minute (indépendamment de la raison), l'Organisation des Suissees de l'étranger, SwissCommunity, ne remboursera aucun frais. Si vous souhaitez vous assurer pour ce cas de figure, veuillez prendre contact avec votre assureur ou votre prestataire de voyages.
- Les frais de participation au camp ne comprennent pas les prestations d'assurance. Les assurances accident, maladie et responsabilité civile sont à la charge du participant. L'Organisation des Suissees de l'étranger, SwissCommunity, ne souscrit à cet égard aucune assurance pour ses participants. Nous attendons de nos participants au camp qu'ils s'assurent contre ces risques. C'est pourquoi nous vous recommandons de souscrire une assurance internationale appropriée.
 - En s'inscrivant à l'une des offres pour les jeunes, le participant accepte les « Commitments » (Engagements du camp). Nous vous prions de lire ceux-ci attentivement lors de la réception de la confirmation de participation au camp. En cas de non-respect des engagements, le jeune pourra être renvoyé du camp.



- Subvention : l'Organisation des Suissees de l'étranger, SwissCommunity, dispose de fonds (modestes) permettant d'aider les participants aux moyens financiers limités. Un formulaire de demande d'aide financière peut être téléchargé sur www.SwissCommunity.org. Après la clôture des inscriptions ou dès que le camp choisi sera complet, toutes les demandes d'aide financière seront étudiées et la décision d'octroyer une réduction ainsi que le montant de celle-ci seront communiqués directement au participant.
- En cas de litige, le for est à Berne. Le droit suisse est applicable.
- Avec la remise du formulaire d'inscription, vous acceptez le traitement de vos données ainsi que celles du participant.
- Nous nous réservons le droit d'utiliser les photos prises lors des camps sur notre site www.SwissCommunity.org, sur nos réseaux sociaux ainsi que sur nos documents imprimés. En soumettant le formulaire d'inscription, vous acceptez cette démarche.

